

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n°51 - 2021 relative à l'acceptation d'un don

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 10 000 euros effectué par le Lions Club de Soisson au profit de l'UMRS 1250.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	24
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note acceptation d'un don Lions Club

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02/11/2021

Document mis en ligne le : 02/11/2021